Plusieurs des espèces décrites dans cette ouvrage son en déclin ou presque disparu de ce site leur population étant exposé à l’activité humaine. Sur une période de 10 ans , une diminution marquer des populations à été noté. Ses populations sont directement menacés par l’empiètement touristique surtout par tous les sentiers illégaux qui parsèment les pour tours du réseau de piste cyclable ainsi que par les autres sentiers illégaux fait par les centre équestres situés à St-Majorique qui vont même jusqu’à couper des noyers cendrés, un arbre qui est sur la liste des espèces en voie de disparition du gouvernement du Québec, sans oublier les véhicules tout terrain qui utilisent ces sentiers et pratiquent le hors-piste improvisé en toute saison. Le déboisement de certaine berge aux alentours des haltes à vélos est pratiqué par l’organisme chargé d’entretenir les pistes cyclables, tout comme la récolte illégale des troncs des arbres abattus, forcé aussi de constater que des arbres seins sont récoltés sous couvert de l’entretien préventif des pistes cyclables.

Seul de gros changement dans ses problématiques pourraient inverser cette tendance de déclinaison de la biodiversité végétale. L’Étude des impacts du tourisme de masse dans un ilot forestier comme la forêt Drummond, ne devrait pas être confié à des gestionnaires touristiques en conflit d’intérêt.

L’étude des terrains en périphérie du site révèle une prédisposition favorable à l’établissement de certaines des espèces sités dans cet ouvrage. Possiblement que d’autres genres et espèces végétales se trouvent dans et autour de la forêt Drummond, contenus que chaque périphérique du site comporte des milieux propices à la formation de nouvelle colonie végétal. La localisation de certaine espèce a déjà été étudié et confirmé dans ces milieux, sans oublier que le quadrillage utilisé par parcelle est variable.

Les secteurs dénaturés par les plantations d’arbres ou les nivellement, scarifications et autres travaux forestier traditionnels n’ont aucune réel valeur pour la conservation.Des changements dans ce domaine sont nécessaire, particulièrement dans la remise en état de l’écosystème d’origine ou même d’amélioré ça biodiversité, en recréant une forêt type dans le but de diminuer progressivement les activités liés à l’exploitation des plantations d’arbres, pour éventuellement remplacer ces plantations dénaturés en érablière à tilleuls et caryer, comme à l’origine sur une partie du secteur. Dans ce cas il serait très important de ne pas négliger l’aspect génétique, en utilisant uniquement des génétiques locals d’origine indigène. Ce renforcement écosystémiques pourrait mener à une saine cohabitation de conservation et d’exploitation forestière.

Cette publication vise essentiellement l’Éventuel protection de la forêt Drummond comme zone de conservation ou parc protégé avec des zones de conservations, avant que ce site ne contienne plus que des monocultures d’épinette et des infrastructures touristiques. La présence de ces plantes est irréfutable. Les éventuels exploitants des parcelles de la forêt Drummond devront tenir compte de la pérennité de chacune de ces espèces ainsi que celle de leurs écosystèmes. Les instances détenants les titres de propriétés de ses lieux devront agir avant que leurs négligences n’est créer un appauvrissement irréversible de la biodiversité végétal dans la forêt Drummond.

Publié : le 23 mars 2013 à Drummondville Qc.Ca. Les press indépendantes

2013 Tous droits réservés à Americanum firme de botaniste consultant.